

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

08 AVRIL 2024



Date du conseil	
08 AVRIL 2024	
Personnes présentes : Josiane PAILLEUX, Lydie CASTAGNET, Adeline PORTET (M), Yvan DOURTHE (A), Samuel DURAND (A), David JAQUET, François LESPES (A),	
Personne(s) excusée(s) : Patrice MARQUETTE	
Personnes absentes : Alexis GEROMETTA, Coralie GRISALENA	

Ordre du jour

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Approbation du compte-rendu du 22 mars 2024
- 2 – Vote du compte administratif 2023
- 3 – Vote du compte de gestion 2023
- 4 – Affectation des résultats 2023
- 5 – Vote des taux d'imposition 2024
- 6 – Vote du budget 2024
- 7 – Délibération FDAEC 2024
- 8 – Validation devis divers
- 9 – Questions diverses

Madame le Maire Adeline Portet (AP) est présidente de séance et Yvan Dourthe est secrétaire de séance.

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 18h34.

Madame le Maire demande au conseil s'il est d'accord pour rajouter à l'ordre du jour une délibération concernant les nouveaux tarifs de la salle des fêtes : Personne n'est contre, personne ne s'abstient, 7 voix sont pour, cette délibération est rajoutée à l'OdJ.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 22/03/24

AP demande si tout le monde a bien reçu le procès-verbal avec la convocation et l'a lu. Les questions sont posées dans cet ordre, et les réponses sont affirmatives.

Le compte-rendu est mis au vote.

- Qui est contre ? 0
- Qui s'abstient ? 0
- Qui est pour ? 7

Les conseillers présents votent à main levée à la troisième question « qui est pour ? ».

Le procès-verbal est donc approuvé à l'unanimité.

Mme Le maire rappelle que tous les documents concernant le vote des budgets 2023 et 2024 ont été préalablement envoyés à chacun pour une étude préalable.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

08 AVRIL 2024



2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Madame le Maire présente le Compte administratif 2023 dans son détail.

Elle quitte ensuite la séance et François Lespes procède au vote :

-Qui est contre ? 0

-Qui s'abstient ? 0

-Qui est pour ? 6

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Charges caract. général	58.393,08	Excédent	132.757,61
Charges de personnel	35.587,74	Fiscalité locale	89.373,00
Atténuations de charges	12.088,60	Dotations et participations	59.367,00
Autres charges gest.	63.886,88	Autres produits gest. Cour.	56.618,66
Charges financières	1.979,39	Produits des services	207.060,00
Charges exceptionnelles	250,00	Produits exceptionnels	11,16
TOTAL	172.185,69		545.187,43

La section de fonctionnement se solde par un excédent de 373.001,74 €.

INVESTISSEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Emprunts	15.503,57	Excédent	647.296,87
Immob. corporelles	17.677,37	Fds divers réserves	51.023,96
Immob.en cours	34.731,62	Subventions	8.000,00
	0	Emprunts reçus	440,00
TOTAL	67.912,56	TOTAL	706.760,83
RAR	1.112.886,00	RAR	227.400,00

La section d'investissement se solde par un excédent de 638.848,27 €.

2.1. Subventions :

Mme le Maire détaille subventions par subventions mentionnées au tableau et le conseil les valide ou pas une par une. Deux autres subventions potentielles sont :

- 2.1.1. Association d'Olga Radhar : SD suggère de provisionner 500€ pour l'association d'Olga qui a lancé son activité en 2023 dans laquelle elle donne des cours de différentes activités en lien avec le bien-être /santé. Accepté par le conseil.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

08 AVRIL 2024



2.1.2. Recyclerie du bazadais : Mme le maire lit un courrier de la recyclerie du bazadais demandant une subvention de 1000 €. Un débat s'engage où chacun peut s'exprimer. SD suggère que l'on se contente de soutenir le village et le canton, sinon on ne s'arrête pas. YD précise qu'il a entendu que la RdB aurait fait l'objet de pénalités dues à des non-respects de procédures d'enlèvement de déchets. Des précisions seront demandées à la RdB. DJ et JP précise que nous ne sommes pas obligés de donner la totalité de la subvention demandée. JP suggère d'ajourner la décision en attendant le retour de l'association.

AP procède au vote : Qui est favorable à cette subvention ?

-Qui est contre ? 4

-Qui s'abstient ? 1

-Qui est pour ? 2

3. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

AP procède au vote :

-Qui est contre ? 0

-Qui s'abstient ? 0

-Qui est pour ? 7

Insérer extraits des documents nécessaires

4. AFFECTATION DES RESULTATS

Mme le maire propose les affectations suivantes

33271 Code INSEE	MARIONS Commune
---------------------	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme PORTET Adeline, Maire, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 373 001,74 €

- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :
VOTES : Contre Pour

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	240 244,13 €
B. Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	132 757,61 €
C Résultat à affecter	373 001,74 €
A+B (hors restes à réaliser)	
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D. Solde d'exécution d'investissement	638 848,27 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	885 486,00 €
Besoin de financement F	=D+E 0,00 €
AFFECTATION = C	=G+H 373 001,74 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	246 637,73 €
G = au minimum: couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	126 364,01 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Mme PORTET Adeline, Maire, Maire, compte tenu de la transmission, le 25/03/2024 et de la publication le 25/03/2024.

A MARIONS, le 25/03/2024.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

08 AVRIL 2024



AP procède au vote :

-Qui est contre ? 0

-Qui s'abstient ? 0

-Qui est pour ? 7

5. VOTE DU TAUX D'IMPOSITION 2024

Mme Le Maire présente l'état 1259 de notification des taux de la DGFIP. Elle propose au conseil municipal de maintenir les taux pour 2024.

Les taux communaux pour l'année 2024 sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 6,73 %
- Taxe foncier bâti : 26,27 %
- Taxe foncier non bâti : 33,23 %

AP procède au vote :

-Qui est contre ? 0

-Qui s'abstient ? 0

-Qui est pour ? 7

6. VOTE DU BUDGET 2024

Madame le Maire présente le budget primitif 2024 qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Charges à caractère général	122.500,00	Excédent antérieur reporté	126.364,01
Charges de personnel	38.000,00	Impôt et taxes	0
Atténuation de produits	15.000,00		0
Virement à section inv	25.303,01	Fiscalité locale	52.427,00
Autres charges gest. cour.	76.500,00	Dotations et participations	48.012,00
Charges financières	2.000,00	Autres produits gestion cour	53.500,00
Dotations aux provisions	1.000,00		0
TOTAL GENERAL	280.303,01	TOTAL GENERAL	280.303,01

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Remboursement emprunt	14.000,03	Excédent antérieur reporté	638.848,27
Immob. incorporelles	0	Virement à la sect de fonct	25.303,01
Immob. Corporelles	168.575,00	Dotations Fonds divers Réserves	254.762,73
Immob. en cours	1.197.912,00	Subventions d'investis.	400.573,02
	0	Emprunt reçus	61.000,00
TOTAL GENERAL	1.380.487,03	TOTAL GENERAL	1.380.487,03

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

08 AVRIL 2024



Budget voté à l'unanimité.

6.1. Prêt logement biomasse :

Dans la partie recette, il y a 189 000€ répartis en 2 niveaux apparaissant dans la rubrique bâtiment

- 129 600 € de subvention Palulos
 - 60 000 € de prêt PAM (obligatoire pour bénéficier du prêt Palulos)
- SD soumet 2 offres de crédit, une du crédit agricole et l'autre de la caisse d'épargne.
Après discussion, le Conseil Municipal opte pour la proposition du Crédit Agricole au taux de 3,95 % pendant 7 ans avec annuités constantes.

AP soumet au vote celle du Crédit Agricole pour une durée de 7 ans ?

- Qui est contre ? 1
- Qui s'abstient ? 0
- Qui est pour ? 6

6.1.1. Modifications du tarif de la salle des fêtes du 1/10 au 31/03 :

- Pour les marionnais :
→ 50€ +50 € de chauffage du 1/10 au 31/03
- Pour les extras marionnais :
→ 200 € + 50 € chauffage du 1/10 au 31/03

AP procède au vote :

- Qui est contre ? 0
- Qui s'abstient ? 0
- Qui est pour ? 7

- 500€ de caution pour tout le monde + assurance RC

AP procède au vote :

- Qui est contre ? 0
- Qui s'abstient ? 0
- Qui est pour ? 7

7. DELIBERATION FDAEC 2024

Pour des raisons de baisse de recettes budgétaires, cette année, le département a diminué sa dotation annuelle du FDAEC à chaque mairie en passant de :

- De 8 000€ de subvention pour 12 000€ d'investissement minimum (+ bonus aléatoire selon projet) anciennement à :

→ à 4000€ pour 6000€ d'investissement minimum +843€ de bonus automatiquement réparti entre les 31 communes, soit 4 843€ au total

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

08 AVRIL 2024



Mme Le Maire propose d'inscrire au FDAEC l'achat de

- Lave-vaisselle
- Armoire réfrigérée
- Autolaveuse

Pour équiper la salle des fêtes.

AP procède au vote :

- Qui est contre ? 0
- Qui s'abstient ? 0
- Qui est pour ? 7

8. VALIDATIONS DIVERS DEVIS

8.1. Architecte :

Pour l'étude de mission concernant l'extension et la faisabilité de la salle des fêtes :
Mission des diagnostics esquisses et APS (faisabilité financière) → devis de 2 500€

AP procède au vote :

- Qui est contre ? 0
- Qui s'abstient ? 0
- Qui est pour ? 7

8.2. Mur du cimetière :

EURL CODMARD : 2940 € pour le mur.
BOULONGUET : 2854€ + 707 de fourniture (mur, monument et portail)

AP procède au vote : qui est pour Mr Boulonguet ?

- Qui est contre ? 0
- Qui s'abstient ? 1 (LC)
- Qui est pour ? 7

Monsieur BOULONGUET est retenu ; Monsieur CODMARD ayant des délais trop importants et non respectés.

8.3. Escalier Famille Mionnet :

2 artisans mais des devis incomplets ou incomparables :

- Simon Chautems 3 990 €
- SAS Losse : 6 895 €

Les devis ne détaillant pas les mêmes prestations, il est décidé de retourner vers les artisans pour un nouveau devis qui détaillera par prestation afin de pouvoir prendre une décision.

9. QUESTIONS DIVERSES

9.1. LOCAL VÉLO Mme LEGAY :

Mme Legay a de nouveau demandé à disposer d'un local personnel.
LC précise que le garage jouxtant la nouvelle chaufferie était rattaché autrefois à ce logement. La mairie va donc étudier cette possibilité.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

08 AVRIL 2024



9.2. ÉLECTIONS EUROPEENNES DU 9 JUIN

YD se positionne sur le matin.
JP l'après-midi
LC et David en fonction de leur planning
Les autres sont ouverts

9.3. REPAS DU 13 JUILLET ; VOIR DISPONIBILITE

Afin d'être original, SD émet l'idée de changer de prestations.
→ Veau de Cudos : SD contacte Mr Dutreuil
→ Cuisse de bœuf : AP contacte Mr Manceau

9.4. RÉUNION INFORMELLE POUR L'URBANISATION

Entre les membres du conseil le 22/4 dans l'après-midi. (à confirmer)

9.5. RÉUNION PUBLIQUE

Réunion citoyenne : Initialement prévue le 26/4, elle est reportée au 3/5 à 18heures.
Ordre du jour :

- Nouvel Adressage :

Présentation du projet, les étapes, les changements, remise à chacun de sa nouvelle adresse,

- Intervention de Mr VOISIN Président du Sictom qui viendra exposer le projet qui vise à économiser 300 000 € en espaçant la tournée du ramassage des déchets et en substituant les bacs communs actuels par des bacs individuels.
- Les changements de forfaits mobiles (depuis la mise en place de l'antenne 4G): Quelles démarches pour une meilleur connexion au réseau ?

- Notre projet d'urbanisation, vos idées !

Évolution du projet de la Salle des fêtes, City stade, futurs logements, autres...

- Piégeage des frelons, intervention de Mr Glath. SG nous a fait parvenir le tarif. Chaque foyer présent repartira avec un piège + 2 dosettes offertes par la mairie.
- Un échange plus informel entre administré(e)s et élu(e)s est prévu lors de l'apéritif qui suivra.
- Le flyer sera distribué autour du samedi 17 avec le journal communal.

9.6. CLES DE LA SALLE DES FÊTES :

SD propose de changer le système de clés (aujourd'hui multipliées chez les administrés) pour un verrou à code + changement de barillettes des portes actuels.

9.7. SALON DE LA CHASSE :

YD informe qu'une réunion préparatoire se déroulera le 26/4 à 20 heures à la salle des fêtes. Les volontaires bénévoles sont les bienvenus. SD rappelle qu'AP doit voir Mr Chambon afin de déterminer avec lui les règles d'assurances.

A 20H33 l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt le conseil municipal.